L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 NOVEMBRE 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 11 NOVEMBRE.

[illegible] ... et les fanatiques du Sud que l'on peut également considérer comme désunionistes, ce ne sont les mêmes personnes qui cherchent maintenant à l'entretenir. Mais, nous en avons la conviction, le bon sens des masses, au Nord comme au Sud, déjouera leurs coupables projets.

Nous avons déjà établi que les mesures adoptées par le Congrès, à la suite du "Bill de Compromis" sont, en somme, favorables au Sud, et qu'elles ne concernent, en tout cas, de [illegible] principe.

[illegible] la Californie comme [illegible] droit exclusif de procurer souverainement sur cette question.

[illegible] du Nouveau Mexique [illegible] sans condition ni restrictions [illegible] de l'esclavage. [illegible]

[illegible]

Membres du Parti Démocrate a l'hon S. W. Downs.

[illegible]

Thos H. Howard,
F. K. Wagner,
M. M. Reynolds,
Charles S. Reese et autres.

Réponse du Sénateur Downs.

Monroe (Le) 2 novembre 1850.

[illegible]

S. W. DOWNS.

MM. P. K. Wagner, J. C. Larue, M. M. Reynolds, J. M. Bell, W. W. King et autres.

Voici la lettre que M. Downs a écrite de Washington à quelques citoyens de Mobile et à laquelle il fait plus haut allusion:

Washington, 27 septembre 1850.

Messieurs — Je reçois à l'instant votre lettre datée du 21 courant, par laquelle vous m'invitez à un "barbecue" qui doit avoir lieu le 8 octobre prochain, de la part des citoyens de Mobile qui approuvent les mesures du Comité des Treize du Sénat des Etats-Unis, pour avoir l'occasion de se réjouir ensemble de l'espoir que l'harmonie et la bonne intelligence se rétabliront bientôt entre les parties de cette grande nation, et pour cimenter aussi fortement que possible les liaisons amicales et essentielles au maintien de l'Union. Je regrette que la conférence à laquelle j'ai été appelé ne me permette pas de me trouver parmi vous dans cette occasion. Si je ne puis y être en personne, je serai avec vous de cœur.

Je vous félicite sincèrement du succès heureux de ce Compromis, qui, je le crois et j'en nourris l'espoir, donnera des liens plus forts et une garantie nouvelle à notre glorieuse Union, cette Union qui, malgré les imperfections que nous pouvons découvrir en elle, est encore l'œuvre la plus belle de la raison humaine, et qui, avec le secours de cette Providence bienveillante qui nous a si souvent favorisés dans nos plus grands dangers, répandra sur nous à jamais ses bienfaits infinis.

Que nous n'ayons pas obtenu tout ce que nous demandions ou tout ce à quoi nous avions droit, ce n'est pas là une raison suffisante de faire à nos frères d'autres sections une guerre incessante. Dans une république, et surtout une république fédérale, l'opinion de chacun ne peut toujours exclusivement triompher. Il y aura toujours des sujets de grief et de plainte auxquels ne peut remédier que cet esprit de concession et de conciliation qui a présidé à la naissance de nos institutions. Mais sont-ce là des motifs suffisans de nous faire la guerre et de nous séparer de cette Union? Si, parce que la famille n'est pas toujours dans un accord parfait, nous ne réduisons pas en ruines, nous ne livrons pas aux flammes la maison qui nous a vu naître, et nous ne rompons pas les liens du mariage pour un moment d'humeur et de mécontentement, pourquoi, pour des motifs de peu de valeur, voudrions nous dissoudre cette Union? Le Sud a beaucoup gagné par les dernières mesures; ce fait a été prouvé dans les débats et le temps le démontrera. Certes pour ce qui est du principe nous n'avons rien perdu.

Si en fait nous avons perdu quelque chose, avons-nous perdu assez pour allumer la guerre civile? Ce sont là les questions qui s'agitent. Avons nous été frustrés de droit de mener nos esclaves en Californie? Ce droit nous est refusé, non par le Congrès, mais par le peuple de cet Etat lui même, comme il nous a été refusé dans quinze autres Etats. Nous l'avons souffert sans murmurer de quinze Etats, de cette Union; parce qu'un nouvel Etat se joint à eux, faut-il nous séparer ou nous faire la guerre? Mais, dira-t-on, la Californie est un grand Etat; il est vrai, mais il n'est pas de moitié aussi vaste que le Texas, Etat admis dans l'Union il y a cinq ans avec l'institution de l'Esclavage. Nos frères du Nord ont murmuré de cette admission comme nous nous plaignons de celle qui vient de se faire, mais s'ils n'ont pas alors tourné leurs armes contre nous, nous ne devons non plus le faire contre eux, et nous ne le ferons certes pas. La Californie érigée en Etat libre est-elle un plus juste sujet de division et de guerre que l'Illinois et l'Indiana qui sont aussi des Etats libres? Ils sont plus voisins, plus importans et de plus de valeur pour nous que la Californie et tout son or. Ainsi des autres Etats. Mais je ne m'étendrai pas davantage sur cette question, elle est trop claire pour laisser un doute et il est inutile de la discuter plus long temps.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Votre très obéissant serviteur,
S. W. DOWNS.

A l'honorable A. F. Hopkins,
et aux autres membres du comité.

LE PRESIDENT ET LA LOI D'EXTRADITION

Le fait suivant est rapporté dans une correspondance de Washington. Un citoyen distingué de l'Ouest, qui naguère remplissait les hautes fonctions de sénateur des Etats-Unis, vint voir M. Filmore. Le président lui demanda quel accueil avait reçu dans l'Ouest la loi sur l'extradition des esclaves fugitifs. L'ex-sénateur répondit que la loi était impopulaire, mais [illegible] qu'elle serait mise à exécution. Et, ajouta le visiteur en souriant, comme vous êtes tenu de "protéger et de défendre la Constitution et les lois," je présume que vous ferez mettre à exécution celle dont nous parlons! — "A la lettre", monsieur, répondit le président, en accent ant énergiquement chaque syllabe; "à la lettre, quelles qu'en soient les conséquences."

L'organe de l'administration de M. Polk, le Washington Union, qui semble avoir du prestige, [illegible] des feuilles démocratiques du Sud, rapporte à son tour le fait suivant dont il garantit l'authenticité. M. Filmore causait amicalement avec deux de ses amis; ceux-ci lui recommandèrent [illegible] l'Ouest les fonctions d'avocat de district des Etats-Unis, et ils soumirent à son choix les titres de leur protégé. C'est bien, observa le président, mais n'est-il point sur le point de [illegible]? Votre candidat serait-il disposé à employer tous ses efforts pour exécuter strictement la loi sur les esclaves fugitifs? Je suis bien décidé à ne nommer aux fonctions publiques que ceux qui rempliront cette condition.

M. Filmore, on le voit, marche sur les traces du général Jackson dont on a si souvent loué la fermeté. Old Hickory, comme on appelait ce dernier, fit échouer la coupable tentative des nullifiers de la Caroline du Sud. Le président Filmore saura bien à son tour réduire à l'impuissance le mauvais vouloir des abolitionistes et des nègres libres du Nord.

STEAMERS A VAPEUR ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET NEW YORK.

Nous apprenons avec plaisir que le capitaine J. Swier doit faire construire incessamment deux grands steamers qui feront le service entre la Nlle-Orléans et New-York. Le capitaine Swier avait à peine conçu ce projet que des encouragemens lui arrivèrent de toutes parts. Le commerce de la Nlle-Orléans a compris immédiatement les avantages qui résulteraient pour lui de communications régulières au moyen de bateaux à vapeur avec la grande métropole commerciale des Etats-Unis. Les actions se placent rapidement et l'on verra sans doute apparaître dans notre port avant longtemps les deux steamers du capitaine Swier.

CHEMIN DE FER.

Les habitans de la Lafayette veulent décidément relier leur ville au lac Pontchartrain au moyen d'un chemin de fer. Ce projet n'a rencontré jusqu'ici parmi eux que des adhésions. Samedi dernier, un nouveau meeting des partisans du chemin de fer a eu lieu. Jamais assemblée n'avait déployé pareille ardeur. On n'accusera certainement pas nos voisins d'indifférence en matière d'améliorations.

MEETING DES UNIONISTES A NEW-YORK.

Le grand meeting des unionistes de New-York a eu lieu le 30 octobre. Jamais encore le Castle Garden n'avait vu pareil rassemblement. La réunion s'est prolongée fort avant dans la soirée. On a commencé par donner lecture de plusieurs lettres émanant de citoyens distingués qui envoyaient de loin leur adhésion à la pensée du meeting, puis les orateurs les plus populaires ont été tour à tour appelés à la tribune. Leurs discours ont tous roulé sur la nécessité de resserrer les liens de l'Union et de mettre fin aux agitations qui ébranlent le pays depuis trop longtemps. Après les harangues sont venues les résolutions. Les voici:

"Nous approuvons cordialement les récentes mesures prises par le Congrès pour régler les dangereuses questions soulevées par l'acquisition de nouveaux territoires, en vertu du traité avec le Mexique; considérant les intérêts divers et opposés qu'il s'agissait de satisfaire, nous tenons le compromis pour une transaction loyale, qui doit être soutenue par tout bon patriote, dans toutes les parties du pays.

"Cette population et la nation entière doivent une reconnaissance, dont nous nous faisons les interprètes, aux hommes d'Etat éminents, aux patriotes sincères,—Clay, Cass, Webster, Filmore, Dickinson, Foote, Houston et autres,—qui, voyant l'Union en danger, se sont élancés sur la brèche, insoucieux des conséquences qui pouvaient en résulter pour eux, oublieux des prédilections du parti, et contents de se sacrifier, si besoin était, pour le bien du pays. Par ce dévouement patriotique au bien de leur patrie, dans une crise si grave, ils ont conquis un immortel honneur pour leur nom, et assuré, nous l'espérons, l'existence éternelle de l'Union.

"Les membres du Congrès de cet Etat, qui, en dépit des influences les moins favorables au libre exercice de la saine raison, ont soutenu de leur vote les mesures de pacification, ont droit à la reconnaissance durable de leurs constituants et de la nation entière.

"Sans vouloir blâmer les motifs des membres qui se sont opposés dans le Congrès à ces mesures, et indispensables, selon nous, à la paix du pays, nous condamnons formellement la conduite de ceux qui, après l'heureux règlement de ces dangereuses questions par le passage des bills de compromis, et au moment où tout le monde se félicitait de voir briller l'ère de la cordialité, ont cherché en ressuscitant l'agitation, à jeter de nouveaux brandons de discorde dans le Congrès et le pays.

"Le bill des esclaves fugitifs est d'accord avec les stipulations expresses de la Constitution des Etats-Unis, telles que les réalisait l'acte du Congrès de 1793, signé par Washington, et encore en vigueur lors du passage de la loi actuelle. Le Congrès, en votant une loi efficace pour l'accomplissement des stipulations de la Constitution, a agi conformément à la lettre et à l'esprit de ce pacte, et nous soutiendrons cette loi, nous laissant exécuter par tous les moyens légaux.

"Dans l'opinion de ce meeting, une plus longue agitation de la question de l'esclavage dans le Congrès, serait grosse de dangers incalculables pour notre Union, et nous n'appuierons, dans la prochaine élection non plus que dans toute autre, aucun candidat qui serait hostile aux mesures de pacification récemment adoptées par le Congrès ou à quelqu'une de ces mesures, et qui serait porté à ressusciter les questions qui s'y rattachent, de manière à renouveler l'agitation.

"Nous considérons nos obligations envers la Constitution et l'Union comme supérieures aux liens des divers partis politiques auxquels nous avons pu appartenir jusqu'ici, et à l'avenir nous nous rangerons, en toute occasion, sous la bannière du parti dont les principes et les actes seront les plus propres à maintenir la Constitution et à perpétuer notre glorieuse Union."

Il était difficile de dire plus en moins de mots. Le Sud doit voir quelle garantie dans ces sentiments exprimés si franchement par la ville de New-York.

CHEMIN DE FER DE TEHUANTEPEC.

MÉMOIRE A LA LÉGISLATURE.

Le comité permanent du chemin de fer de Tehuantepec ayant autorisé son président à nommer un comité de dix membres pour rédiger un Mémoire destiné à être présenté au gouverneur, M. Peter Conrey a désigné les personnes suivantes:

A. M. Holbrook, rapporteur, T. J. Durant, Manuel Blasco, S. Fernandez, R. L. Robertson, E. W. Moïse, George Urquhart, Léopold Jeannet, T. O. Stark, Eugène Rochereau.

Le comité des dix s'est réuni dans les bureaux du Picayune, le 5 au soir, et a adopté le mémoire suivant dans lequel le gouverneur est prié de convoquer la Législature extraordinairement afin que celle-ci puisse amender la loi générale des Corporations. Sans cette révision on le sait, il serait impossible à la Compagnie Louisianaise du chemin de fer de Tehuantepec de se constituer.

Le comité a voté ensuite les résolutions suivantes:

I.—Quatre cents exemplaires du Mémoire en anglais, et deux cents en français seront imprimés et distribués.

II.—Chaque membre du comité fera tous ses efforts pour obtenir des signatures.

III.—Des exemplaires du Mémoire seront déposés, avec le consentement des parties, aux principaux hôtels et dans les lieux les plus fréquentés pour que les citoyens qui le désirent puissent y apposer leur signature.

IV.—Tous les journaux de la ville sont priés d'insérer au moins une fois le Mémoire et les présentes résolutions, les journaux de la campagne sont priés de reproduire les mêmes pièces.

V.—Un exemplaire du Mémoire sera envoyé à chaque maître de poste de l'Etat avec prière de l'afficher dans quelque endroit fréquenté et de chercher lui-même des signatures.

VI.—Comme le Mémoire doit être livré au comité des vingt chargé de se transporter auprès du gouverneur, il serait urgent que tous les exemplaires portant des signatures fussent transmis au rapporteur du comité vers le 1er décembre. On devra les adresser à M. A. M. Holbrook, au bureau du Picayune.

Voici le Mémoire préparé par le comité. Il a été exposé hier à tous les maîtres de poste de l'Etat. Chacun voudra y apposer sa signature.

MÉMOIRE ADRESSÉ AU GOUVERNEUR,

Sur la nécessité de convoquer la Législature à l'égard du

CHEMIN DE FER DE TEHUANTEPEC.

[illegible]

Plusieurs citoyens de la Nouvelle-Orléans, pénétrés du désir de voir cette communication établie [illegible]

[illegible]

La sagacité de votre Excellence lui suggérera, sans doute, d'autres changements à introduire dans la loi, non dans son principe, mais dans ses détails, afin de la rendre plus conforme aux vues générales des pétitionnaires.

Ce qui vient d'être exposé est suffisant pour nous justifier d'insister sur la requête que nous formons de convoquer la Législature, pour qu'elle prenne notre demande en considération. Le temps presse: le contrat pour l'obtention du droit de route et de ses privilèges est subordonné, dans les termes proposés, à la formation de la compagnie avant le mois de Mai 1852. Or, il ne doit pas y avoir de session régulière avant Janvier 1852, et il peut arriver alors que des débats prolongés rendent la loi inutile. Il y a beaucoup à faire avant qu'il soit possible d'organiser une association telle qu'il s'en nécessite une, et en supposant même que la session extraordinaire soit convoquée, et qu'un acte vienne sanctionner notre demande pendant l'hiver qui va s'ouvrir, le temps qui resterait, serait juste suffisant aux préliminaires et arrangements requis par le contrat confié aux commissaires.

Les soussignés croient que cette entreprise forme l'œuvre la plus fructueuse et la plus gigantesque des temps modernes. Elle facilitera le commerce et augmentera le bien-être des nations, elle établira, mieux que toute autre route, une rapide et facile communication entre les parties de l'Union qui baignent l'Atlantique et le Pacifique. Elle servira à consolider les intérêts des peuples, à accroître leurs richesses et leur population; enfin elle sera, pour la Nouvelle-Orléans et la Louisiane, une source inépuisable de puissance, d'accroissement et de prospérité.

Désireux d'obtenir une décision qui mette hors de débats cet acte important, et en garantisse les clauses à la compagnie qui se tient prête à fonctionner dès que les pouvoirs suffisants lui seront concédés; veuillez enfin commencer ce magnifique travail aussitôt que possible, les soussignés prient respectueusement votre Excellence de convoquer la Législature d'Etat aussi promptement que, dans votre sagesse, les convenances publiques le permettront, et ce, pour amender la loi sur les corporations, de manière à obtenir le résultat sollicité par les demandeurs.

ARTISTES AMÉRICAINS.

Nous voyons avec plaisir que la presse européenne s'occupe de nos artistes et redit à l'ancien monde des noms qui ont de ce côté de l'Atlantique une valeur réelle que chacun apprécie. On a vu avec quelle sollicitude nous suivions les progrès de M. Moreau Gottschalk. Notre jeune compatriote a fait, il est vrai, son éducation musicale de l'autre côté des mers, mais chacun de ses succès revient à l'Amérique, où il est né et qui est fière de ses triomphes, à la Louisiane surtout où son étonnante aptitude s'est révélée et où les premiers applaudissements ont retenti à son oreille. Aujourd'hui, Gottschalk n'est pas seulement un exécutant de première force, nous avons le rangent parmi les compositeurs les plus estimés et figurent dans le programme de la plupart des concerts.

Il est un autre artiste, modeste et retiré, dont le talent, si original et si populaire, a grandi parmi nous et qui s'est élevé par ses propres forces à la hauteur où nous le voyons aujourd'hui. Sa réputation a franchi les mers, et voici ce que nous lisons dans un des derniers numéros de La Musique au sujet d'un morceau envoyé à Paris:

"Un compositeur très distingué et qui doit être à la fois un pianiste de première force, si nous en jugeons par le morceau que nous avons sous les yeux, M. Rolling, de la Nouvelle Orléans, vient de publier une fantaisie poétique pour le piano d'une remarquable facture. C'est une œuvre du plus grand mérite où brille l'inspiration rehaussée par la science. Elle est difficile, très difficile d'exécution. Nous conseillerons aux pianistes de force supérieure l'étude de cette grande composition qui a une valeur artistique réelle et place M. Rolling au rang des artistes éminents."

Cet éloge publié par un journal dont l'opinion fait autorité en matière d'art est un hommage dont la sincérité peut d'autant moins être contestée que la Fantaisie du pianiste américain a été mise en vente à Paris, où chacun a pu l'apprécier. Nous savions déjà que M. Rolling était un artiste éminent, mais nous sommes heureux de voir les feuilles spéciales de l'Europe ratifier le verdict que la Louisiane avait prononcé.

THEATRE.

Sœur Anne ne vois tu rien venir?

Voilà le cri d'angoisse que jettent à nos oreilles bon des habitués du Théâtre d'Orléans, bien des échos venus de toutes parts, bien des personnes qui nous pensent mieux renseignés que le commun des mortels. Par ce sont les connaissances, les amis qui nous interrogent.

[illegible]

Jacques de R....

Leçons de danse.—On verra en se référant à nos colonnes d'annonces, que Mlle Julia Vincent va ouvrir un cours de danse dans les salons de l'hôtel St-Louis, rue Royale.

Elections du New Jersey.—La nouvelle législature du New-Jersey se compose comme suit: Sénat, 9 whigs et 12 démocrates; Chambre des Représentans, 29 whigs et 35 démocrates.

Massachusetts.—C. K. Whittaker, a été élu au Congrès par les démocrates du huitième district.

Les free soilers de Boston ont tenu un immense meeting à Boston le 6 de ce mois. L'assemblée a eu lieu dans Fanneuil Hall.

Elections de New-York.—Il paraît maintenant à peu près positif que Hunt, whig, a été élu gouverneur de l'Etat de New-York. Sa majorité est portée à 1,300 voix. La délégation au Congrès se compose de 19 whigs, 14 démocrates et 1 free soiler. Quant à la législature d'Etat, les whigs ont une majorité de deux voix au Sénat et une majorité de trente-quatre voix dans les deux Chambres réunies. L'élection d'un whig au Sénat des Etats-Unis est maintenant assurée.

L'Ohio.—Une dépêche télégraphique transmise de Louisville nous apprend que le niveau de l'Ohio était tombé de neuf pouces dans la journée du 8 courant.

Vice-consul.—Le Président des Etats-Unis a officiellement reconnu Frederick A. Stokes comme vice-consul de la République Orientale de l'Uruguay pour le port de Galveston, au Texas.

AVIS.

La FOIRE au profit de l'Asyle Catholique des Orphelins, sera tenue par les Dames de la Nlle-Orléans, du 19 décembre à la veille de Noël, inclusivement, au Lyceum Hall. 8nov

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 9 novembre 1850.

Les ventes de coton aujourd'hui se sont élevées à 4,500 balles aux cours d'hier.

Il y a une demande active pour le sucre, et il s'est vendu 300 boucauts. Sur les mélasses il a été pris 600 barils, la presque totalité à 25 cts le gallon.

Le marché à la farine est languissant, et les ventes se sont bornées à quelques petits lots. Il n'y a que peu de maïs sur place, et les prix vont de 75 à 80 cts le boisseau.

Point de changements dans les provisions, les transactions sont limitées.

Le whiskey se vend de 30 à 31 cts le gallon, pour la qualité rectifiée.

Le change est lourd et il ne se fait rien dans le fret.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES SAMEDI.

Steamship Palmetto, Smith, pr Galveston.
Navire Ben Go-Bragh, Thompson, pr Liverpool.
Barque Millaudon, Butler, pr la Havane.
Goëlette Emily Weaver, Brock, pr Baltimore.
Chipola, Cordona, pr Apalachicola.
Maonna, McNeil, pr Tampa Bay.
Southerner, Howe, pr Brazos.
Bursea, Belfour, pr Mobile.
Ella, Taylor, pr Pensacola.

—ARRIVES SAMEDI.—

Navire Letitia Hayne, McWha, de Liverpool.
New England, Manson, de New York.
Kossuth, Piercy, des Iles Turques.
Trimountain, Rea, de Boston.
Sabatie, Hall, de Bordeaux.
Barque Créole, Hobbs, de Rio Janeiro.
Goëlette Martha Webb, de Pensacola.

—STEAMBOATS.—

Alton, Shultz, des Passes.
D. Sauce, Hosbury, des Passes.
Conqueror, Heaton, des Passes.
Caledonia, Foote, des Passes.

Point d'arrivage de la mer, hier.

—ARRIVÉS HIER.—

—STEAMERS.—

Ben West, Reeder, St. Louis.
Latona, Brady, de Yazoo River.
Alex Scott, Sturgeon, de Louisville.
Alhambra, Smith, de St Louis.
Grampus, James, de Ouachita.
Empire State, Cochran, de Cincinnati.
Hamburg, Connat, de St Louis.
St James, Power, de Donaldsonville.
Albatross, Whitehouse, de Bayou Sara.
Patrick Henry, Landry, de Baton-Rouge.
Hiram Powers, Hawley, de Cincinnati.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]
Africa, pour New-York .... le 26 Octobre
[D'AMERIQUE.]
Africa de New York .... le 20 Novembre

Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs à la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, de la cargaison du brick Louisiana de Gênes. Pour les détails voir l'annonce.

F. H. Petitpain vendra ce jour à 10 heures du matin, en son magasin d'encan No. [illegible], rue du Canal plus de 150 colis et lots de marchandises sèches et de saison. Les acheteurs de la ville et de la campagne trouveront un choix varié. Voir les détails de vente de l'avis.

Décédé, hier, à 11 heures du soir, Thomas Polk Vitel, à l'âge de 2 ans et 2 mois, fils de M. Louis Emile Vitel et de dame Josephine Bourgeois. Les amis et connaissances de la famille sont priés de bien vouloir assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Son corps est exposé au No. 74, rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine.

IMPORTATION DIRECTE,

D. H. Holmes,

No. 116 rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine.

[illegible]

COTONS DE TOUTE FABRIQUE: LINGE DE TABLE, DAMASSÉS, [illegible] TOILE, &c.

DAMAS POUR RIDEAUX EN SOIE, LAINE, ET COTON.

[illegible]

BAZAR POUR

Vêtements d'Enfans,

ET DE JEUNES GENS.

Nouveau Magasin.

Nos 1 et 3, rue de Chartres encoignure Canal, au dessus du Magasin de [illegible].

[illegible]

PALETOTS—Sacs, blouses de drap, drap d'été, [illegible], satin, velours de soie, popeline d'Ecosse, &c., &c.

HABILLEMENTS COMPLETS—De tous genres, quant au style et aux étoffes, depuis l'âge de 2 jusqu'à 12 ans.

JACQUETTES—De drap, mérinos, velours de soie, &c.

PANTALONS—En grande variété, ainsi que chemises, bas, ceintures, &c.

VALISES—De voyage.

AMAZONES—Pour dames.

MANTELETS et MANTEAUX d'enfans, nouvellement brodés, ou dernier goût.

Le magasin est fermé les dimanches, mais restera ouvert les samedis soir, jusqu'à neuf heures.

J. STUART, agent. D'ARCY, Coin Canal et Chartres.

P. S. Les dames qui ont attendu le second envoi de fourrure, dite duvet de cygne, pourront aujourd'hui se procurer cet article, au bazar d'habillement d'enfans, encoignure Canal et Chartres, au dessus du magasin de chapeaux de D'Arcy.

J. STUART.

Une petite facture de parfums le surfine, à vendre à bas prix. 11nov-1

P. et E. Reilly et Co.

Grand choix de soieries nouvelles.

Les soussignés donnent respectueusement avis aux dames qu'ils offrent demain lundi 11 du courant, l'assortiment le [illegible] complet et des prix [illegible] avantageux. Parmi les articles se trouvent des

Pompadours, chinés, de rayes et ombrés, satin de Chine broché, de taye et damassé, gros d'Afrique [illegible], de Naples [illegible], moire de brocart [illegible], gros des Indes et popelines, foulards unis et imprimés, taffetas mode, [illegible], blouses, de mode et marcelline, [illegible] ceras de toute prix, satins et moire de toutes couleurs.

AUSSI:

Un joli choix de robes crêpe de Chine unies, de toutes nuances, velours de soie pour robes et manteaux, de mousseline bf pour confection, moire de couleurs pour chapeaux, ruches, crêpes, gaze, tarlatanes, &c. P. & E. REILLY & Co,
11 nov Encoignure Canal et Royale.

CACHEMIRE et mousseline de laine. Cachemire d'Ecosse de toutes couleurs depuis $1.
Mousseline de laine do;
Alpaccas unis et brochés nouveauté,
Barpour broche et a reflet do.
Satin de laine do do do.
Cachemire chiné haute nouveauté,
do Ecossais pour enfants,
Tartan, Bresilienne, &c.

Indiennes Françaises.

Nous avons ouvert les deux dernières caisses d'indiennes françaises garanties bon teint, à 15 cents la yarde.

Et une caisse indienne très riche à 50 cents
P. & E. REILLY & Co,
11 nov Encoignure Canal et Royale.

Broderies Anglaises.

BANDES brodées, garniture de lingerie, cols, manches, chemisettes, modesties, laizes brodées pour jupes.

DENTELLES.

Volants et garniture de robes de bal, dentelle fil, [illegible], valenciennes, [illegible] toutes largeurs, d'[illegible] pour voilants, robes de crêpe, [illegible] de gaze zephir. P. & E. REILLY,
11nov Encoignure Canal et Royale.

MANTELETS ET PALETOTS pour fillettes—250 paletots, jupes, &c, en soie et en velours, 5 tailles de 2 à 12 ans.
P. & E. REILLY & CO,
11nov enc. Royale et Canal

OMBRELLES NOUVELLES—150 ombrelles de choix, doublées, de $3 à $12.
P. & E. REILLY & CO,
11nov enc. Canal et Royale

EN débarquement des navires Sabattie et Océana, de Bordeaux:
80 barriques vin rouge château Gimmont.
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
2 barriques vin blanc do.
9 barils vinaigre de vin blanc.
90 caisses vieux vin blanc et rouge, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
11 nov 27 rue St Louis

50 LIVRES soie de Naples à coudre, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
11 nov Nos 9 et 10 rue Jefferson

6 PIECES velours en soie d'Italie, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
11 nov Nos 9 et 10, rue Jefferson

50 DOUZAINES de cravates noires, de Florence, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
11 nov Nos 9 et 10 rue Jefferson

300 ECHARPES de corail, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
11 nov Nos 9 et 10, rue Jefferson

EN débarquement du navire Sabattie, venant de Bordeaux:
5 demi, 15 quarts et 8 huitièmes pipes très vieille eau de vie cognac fine champagne, Bisquit Trico-che & Co;
2 demi, 4 quarts et 2 huitièmes vieille eau de vie cognac, M. Castillon Jr, 1825;
10 quarts pipes Mre. Castillon Jr, 1815;
100 caisses vin rouge St-Julien Médoc;
101 do do Pauillac do;
100 do do St-Estèphe do;
150 do do Margaux do;
100 do do St. Laurent do;
200 do do Chateau Bernone Médoc, et
A vendre par A. CARRIERE,
11nov 95, Vieille Levée.

A. Mansuy,

Rue de Chartres No 60,

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera, demain mardi, 12 courant, une ouverture des CHAPEAUX, MANTEAUX, MANTELETS, DENTELLES, VOILES, FICHUS et un très bel assortiment de Fleurs et Rubans, &c. &c.

Les dames de la Nouvelle-Orléans voudront bien se rappeler qu'ayant liquidé ses anciennes marchandises, ne trouveront dans son magasin que des marchandises fraîches de haute nouveauté. 11nov—3t

AVIS—Aux survivants, aux veuves et aux enfans mineurs des officiers, soldats, et volontaires de la guerre de 1812, des guerres indiennes, et aux officiers brevetés de la guerre du Mexique.

Le soussigné se charge de toutes réclamations pour la concession de terres publiques accordées par acte du dernier Congrès; il obtiendra le certificat des ayans droit et enregistrera la concession aux différens bureaux des terres, selon le désir du réclamant. Etant en relation avec un agent qui réside à Washington, il peut obtenir tous les renseignements. S'adresser aux heures et lieux habituels.

CHS. DE ARMAS, Jne, Avocat,—Bureau 92, Dumaine. 11nov—6t

PENSION DEMANDEE—Un monsieur anglais désire trouver la table dans une famille française, ou dans une maison où l'on parle le français. S'adresser par écrit à la boîte T. No. 50, à la Poste. 11 nov—3t

A VENDRE—Une grocerie située encoignure Mandeville et Amour. Si d'ici au 14 courant elle n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue à l'encan, par Cozat, encanteur. S'adresser sur les lieux, troisième municipalité. 11nov—4

ARTICLES DIVERS.—Reçu par les navires Claiborne, Arendal et autres:

Fruits préservés—150 caisses fraises, groseilles, prunes, etc, dans leur jus, de la marque de J. Peneau.

Fruits à l'eau de vie—50 caisses nouvelle récolte. Sardines—100 caisses en boîtes, demi et quarts, J. Peneau.

Vermicelle et macaroni d'Italie—200 boîtes et 1/2. Bière et Porter de Londres—15 bar quarts, pintes. Cornichons—100 caisses, français et anglais. Champagne—500 paniers, quarts et pintes, meilleures marques.

Raisins secs—En caisses, demi et quarts.

Vin blanc—Sauterne et Barsac—100 caisses et 5 barils.

Vin rouge—En barriques, barils et caisses le meilleur assortiment.

Saumons, conserves alimentaires et végétaux, Homards, saumons, [illegible], petits pois, champignons, pâtes truffées et aux [illegible].

Fromage—[illegible] Hollande, Neufchâtel, Sapsago, et Gruyère.

Jambons de Westphalie, Saucissons de Lyon de qualité supérieure.

Huile d'olive—500 paniers en pintes et quarts.

Fruits secs—Prunes, [illegible], à la [illegible].

Liqueurs—100 caisses liqueurs assorties et de qualité supérieure de France, Hollande et Italie.

[illegible]

LOREILHE & Co.
11 nov Encoignure Royale et Douane.

H. BONNABEL, droguiste, offre à vendre à des prix très modérés, les articles dont les noms suivent:

Barreaux aimantés avec aiguille.
Aimants fer à cheval, aimant naturel.
Masse mercurielle anglaise en pots de une livre.
Alun en barre, couperose bleu.
Peaux blanches anglaises.
Couteaux en boîtes.
Enveloppes pour lettres, de toute qualité, etc.
11nov

A VENDRE—En débarquement du navire Sabattie, venant de Bordeaux:
[illegible]
11 nov F. ROUMIEU

EN débarquement de l'Océana, venant de Bordeaux:
[illegible]
11 nov P. L. MAJASTRE & J. CRAUZAC.

A VENDRE—En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux:
[illegible]
P. L. MAJASTRE & J. CRAUZAC.

EN débarquement du navire Sabattie, de Bordeaux:
[illegible]
RAYMOND CAHUZAC,
20, de la Vieille Levée.

COGNAC—[illegible]
RAYMOND CAHUZAC,
20 de la Vieille Levée.

PRUNEAUX—[illegible]
RAYMOND CAHUZAC,
20, de la Vieille Levée.

VIN—[illegible]
RAYMOND CAHUZAC,
20, de la Vieille Levée.

EN MAGASIN—[illegible] café de la Havane [illegible]
11nov [illegible] Hoffmann & Co.

CENDRE DE SOUDE—[illegible], à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co.,
11nov 29, Vieille Levée

BLANC d'Espagne—[illegible] à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co.,
11nov 29, Vieille Levée

EN débarquement de l'Arendal, de Bordeaux—[illegible]
W. F. VREDENBURGH & Co,
11nov 29, Vieille Levée

VIN. En débarquement du navire Océana, de Bordeaux:
25 barriques vin de Pauillac,
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par A. LAMBERT,
11nov 62, rue Magasin

INDIGO—[illegible] caisses Caracas, [illegible] à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
11nov 29, Vieille Levée

HUILE DE BALEINE—[illegible] gallons huile d'hiver, blanche, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
11nov 29, Vieille Levée

Cognac La Rochelle, vins rouge et blanc.

RECEMMENT reçu de Bordeaux, par les navires Arendal, Océana et Sabattie:
50's pipes cognac, 4me pr J. & J. Prom & Co La Rochelle,
20's " " 3me " 1847,
40's " " 1ere fine champagne;
1's " " 4me vieux cognac,
10's " " 2me fine champagne, J. & J. Prom & Co Cognac.
20 demi barriques vin St Julien, 101 demi barriques vin Montferrand, 115 barriques Montferrand Bordeaux, 32 do Pauillac Médoc, 20 barriques vin blanc J. L. Prom 11 do vin Bordeaux St-Capraise-Vaillard, 135 demi barriques idem, 40 barriques vin St-Capraise-Vaillard, 50 do Palu St-Loubès, 8 barils vin blanc Cérons, 300 caisses vin Margaux et St Julien, 800 demi caisses sardines La Rochelle, 1500 quarts idem, à vendre par
FIO. DE FUENTES & Co,
11 nov 22, rue de la Vieille Levée.

ACADEMIE DE DOLBEAR.

L'Académie d'écriture de Dolbear, a été transportée au No 56 rue du Canal. Les classes sont de 7 à 8 et de 9 à 10 [illegible] matin, de 4 à 6, et de 7 à 9 le soir. Une classe exclusivement pour les DAMES, de 11 heures à midi. Les classes de tenue de livres comme d'habitude. On trouvera à acheter les plumes en or de Dolbear.
11 nov RUFUS DOLBEAR.

VINS en caisse—En débarquement du navire Sabattie, de Bordeaux,
500 caisses vin St Julien, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
11nov rue Royale, 103

VINS DE MADERE ET PORTO—300 quarts vin madère de F. Grousset;
500 do Porto de F. Grousset;
A vendre par P. LONGIS,
11 nov 47, rue de la Vieille-Levée.

VIN DE PORTO—200 quarts vin Porto doux marque de F. Durand;
100 do do sec marque de F. Durand;
150 do do doux marque de M. Reig;
A vendre par P. LONGIS,
11 nov 47, rue de la Vieille-Levée.

VIN BLANC—70 barils vin blanc et liqueurs de F. Durand, à vendre par
P. LONGIS,
11 nov 47, rue de la Vieille-Levée.

VIN ROUGE—20 barriques vin rouge Catalogne au drawback, à vendre par
P. LONGIS,
11 nov 47, rue de la Vieille-Levée.

A VENDRE—100 barriques vin rouge de Roussillon marque de F. Durand;
50 do do de Bordeaux différente qualité;
500 caisses vin rouge vieux;
20 quarts eau-de-vie;
150 paniers huile d'olive;
16 barriques vin pour familles, en débarquement du navire Arendal, à vendre par
P. LONGIS,
11 nov 47, rue de la Vieille-Levée.

Le navire OCEANA, capitaine Stephenson, est en déchargement dans la Première Municipalité. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires. G. M. LUCAS,
9 nov—6 36, rue Bienville.

Le capitaine et le consignataire du navire norvégien OCEANA, ne seront responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage du navire. G. M. LUCAS,
9 nov—6 36, rue Bienville

La barque paquebot RAINBOW, capitaine Lombard, de Boston, est actuellement en déchargement au poteau No 16 de la Seconde Municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. W. STANTON & CO,
7 nov Enc. Magasins et Lafayette.

La barque norvégienne ARANDAL, capitaine Eyde, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie. MM. les consignataires sont priés de vouloir bien faire leurs entrées dans les cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics à leurs risques et périls.
FIO. DE FUENTES & Co,
5nov—6f 22, rue de la Vieille-Levée.

AVIS—Ni le capitaine ni les consignataires de la barque norvégienne ARANDAL, capitaine Eyde, venant de Bordeaux, ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage de la dite barque. FIO. DE FUENTES & Co.
5nov—6f 22, rue de la Vieille-Levée

MAQUEREAUX—150 barils et quarts, à vendre par E. JOHNS, Front Levée. 6nov

AVIS D'ELECTION.

Les électeurs qualifiés du Troisième District Représentatif de la paroisse d'Orléans (s'étendant du milieu de la rue du Canal au milieu de la rue de [illegible]) sont par le présent notifiés qu'en vertu d'un writ d'élection, à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection aura lieu dans le dit district, le [illegible] 23 du courant, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. Henry A. Bullard, Représentant de la Législature d'Etat pour le dit district.

Les polls seront ouverts de neuf heures du matin à six heures de l'après midi, aux précincts qui seront établis, et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 25 janvier 1847.

Les élections seront tenues et les retours faits en duplicata et remis au shérif, conformément à la loi. Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, ce 11ème jour de novembre 1850. JOHN L. LEWIS,
11nov—12t Shérif.

A VENDRE—En débarquement du navire Sabattie, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge bon ordinaire;
20 do do blanc Haut Sauterne;
10 barils do do do;
50 caisses prunes à l'eau de vie;
50 do fruits assortis, &c;
50 do abricots, 10 do poires;
6 boucauts beurre en petites pelottes;
20 balles bouchons régulière 200 lbs;
1 boucaut de surfins [illegible].
N. DUDOUYT,
11 nov—1m 13, rue Toulouse.

A VENDRE—En débarquement du navire Océana, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge ordinaire;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
50 caisses absinthe Sauvageot, Brunet & Co;
50 caisses kirsch do do do.
N. DUDOUYT,
11 nov—1m 13, rue Toulouse

PAR acte passé devant Charles Tessier, notaire public, par la paroisse Est Baton Rouge, j'ai donné ma procuration générale et spéciale à M. Charles Thouron de la Nouvelle Orléans, pour le représenter et agir pour moi en tout ce qui pourrait être fait pour sa maison de commerce à Baton Rouge.
Baton Rouge, le 1 novembre 1850.
9 nov—3 PAUL CHOPPIN.

MONSIEUR OCTAVE CHARTANT [illegible] pour l'intention de s'occuper du jardinage des étrangers, prie Messieurs les habitans et Courtiers qui [illegible] offrir leur patronage [illegible].
9 nov—3

FROMAGES DE GRUYERE.

PAR le navire Old England, 30 meules Gruyère première qualité, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
9 nov 103, rue Royale

HUILE DE BALEINE—[illegible] gallons huile de baleine, naturelle et blanchie, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
9 nov Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE DE CACHALOT—2000 gallons huile blanche, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
9 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

CHANDELLES—[illegible] caisses blanc de baleine de New Bedford, marque Rowland & Co, de dimensions assorties, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
9 nov Encoignure Magasins et Lafayette

RAISINS VERTS Lemons, Raisins—Récemment reçu, un grand envoi de raisins verts de Malaga, en barillets et demi barillets, 25 caisses limons frais, raisins secs de Malaga, en caisses demi et quarts de caisse, à vendre par
9 nov E. JOHNS, 5, Front Levée

DAMEJEANNES—1800 damejeannes de 3, 4, 5 et 1 gallons, en débarquement du navire Old England, à vendre par
9nov QUEYROUZE & LANGSDORFF

VIN—40 barriques vin de Bordeaux, en débarquement de la barque Arendal, à vendre par
9 nov QUEYROUZE & LANGSDORFF

SARDINES A L'HUILE—[illegible] demi boîtes en dépôt, à l'huile de la marque bien connue [illegible] à vendre par AUG. MOLIER & Co.
9 nov [illegible]

CHAUX—[illegible] Corinne et Mary Jane [illegible] à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9 nov 9, Magasins et 11 Maisons Rouges

CENDRE DE SOUDE—100 [illegible] à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9 nov 9, Magasins et 11 Maisons Rouges

CHAUX A CLARIFIER—500 barils chaux pour le sucre, de qualité extra, mise en [illegible] en contenances à la convenance des acheteurs à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
9 nov 9, Magasins et 11 Maisons Rouges

BRIQUES A FEU—[illegible] à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9 nov 9, Magasins et 11 Maisons Rouges

PLATRE et Roche—[illegible] à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9 nov 9, Magasins et 11 Maisons Rouges

CHANDELLES—50 caisses chandelles de [illegible] à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
9 nov 9, Magasins et 11, Maisons Rouges

Compagnie d'Assurances des Négocians.

UN dividende de trois piastres par action a complété sur les bénéfices de l'ancienne Compagnie d'Assurances des Négocians, sera payé aux Actionnaires à partir de lundi prochain.
8nov—10t JOHN PEMBERTON, Liquidataire.

Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le dernier lundi du courant, à son bureau, de 10 heures A. M. à 1 heure P. M. F. J. FORSTALL,
7nov—12t Secrétaire

AVIS—Les personnes qui doivent à [illegible] John McIlhenny [illegible] à payer au soussigné [illegible].
C. W. E. LAVERGNE,
F. R. d'AQUIN, A. D. CROSSMAN.
5nov—12t Exécuteurs Testamentaires.

AVIS. Le soussigné ayant pris l'agence de la Compagnie des navires à vapeur de la mer [illegible] pour la navigation des Océans Atlantique [illegible] [illegible] ouvert son bureau au No [illegible] de [illegible].
JAMES R. JENNINGS.
2nov

Nous faisons des avances en espèces sur les consignations adressées à Mills, McDowell & Co à New-York ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glascow ou Belfast.
26 oct—12t McDOWELL, MILLS & Co.

NOUVEAU MAGASIN.

J. J. SAINT-CYR informe respectueusement les dames de la Nlle-Orléans qu'il reçoit de Paris avec un grand assortiment de nouveautés qu'il ouvrira lundi prochain, 11 novembre 1850.

Rue Bourbon, No 211, entre Dumaine et St-Philippe.
6nov—1t

Orleans High School,

Nos 57 et 58, rue de l'Esplanade.

Erastus Everett, Principal et Propriétaire.

L'EXPERIENCE ayant démontré que le département de la pension nuisait gravement à celui de l'éducation, le Principal n'a pas hésité à l'abandonner et annonce en conséquence qu'il donnera tout son temps à l'éducation et aux intérêts généraux de l'Institution. Le nombre des élèves augmente rapidement et le corps de professeurs se compose d'hommes de talent, dont les connaissances étendues et la longue habitude de l'enseignement répondent du succès. 5nov—6t

Bureau de Courtage!

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèque, de vente et d'achats des obligations des 1re, 2me et 3me municipalités. 22oct—1m

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT

C. YALE Jr. et Co.,

27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

REÇOIVENT par le steamer "Ohio" et autres arrivages du Nord et d'Europe, leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIES.

Aussi: Mousseline de laine, Cashmire, Lustrines, Alpaca et autres étoffes nouvelles pour robes.

SOIERIES POUR CHAPEAUX, SATIN PLUCHE ET VELOURS, RUBANS BROCHÉS, de en taffetas et satin unis, passementeries, garnitures en soie et en velours, gants de peaux, en soie et en coton.

MOUSSELINES ET BRODERIES.

Mousseline Suisse, jaconats, Bishop lawn, toile d'Irlande, batiste, mouchoirs fil et coton.

ASSORTIMENT DE DENTELLES.

Dentelles laine noire, bobinet uni et à dessins, cols brodés, fichus, pèlerines et manchettes, festons et bandes brodées en jaconat et mousseline Suisse.

ARTICLES POUR MODISTES.

Chapeaux paille anglaise, de paille d'Italie, paille tuyautée et brodée, de en peluche, de satin et velours des formes les plus nouvelles, aussi un assortiment complet de

FLEURS ARTIFICIELLES, OMBRELLES, SHALS, VISITES ET MANTELETS.

Ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. 14 sept—3m

DERNIERS ARRIVAGES—Par le navire à vapeur Ohio et le navire Cornelia, il a été reçu au

No. 30, RUE DU CANAL,

Les dernières importations de

MAGNIFIQUES SOIERIES et autres articles d'habillements, tels que soie unie, à dessins et brocard; soie ondée, à dessins, rayée et noir uni; satin de Chine, mousseline de laine, cachemire, alpaca, drap Canton, bombazine, mérinos, paramatta, popeline, lustre Mohair, &c, &c.

BRODERIES—Mouchoirs batiste fil, brodés, cols, manchettes, jaconats et entre-deux Suisses, &c.

VISITES, MANTILLES et MANTEAUX—Un grand assortiment des derniers goûts, surpassant en beauté et en genre, tout ce qu'il y a de mieux en ville.

MARCHANDISES EN LAINE — Couvertes de toutes qualités, noires et casimir fantaisie, satinet, tweeds, jeans du Kentucky, kersey, flanelle, &c.

ETOFFES BLANCHES—Mousseline suisse unie, jaconat, batiste et mull; mousseline Suisse unie et jaconat; linon Bishop; rideaux et mousseline à rideaux.

MARCHANDISES EN FIL — Toile d'Irlande, toile à draps, linge de table, essuie mains, linon fil, batiste fil, mouchoirs, &c.

SHALLS—Grands shalls extra fins, shalls cachemire, écharpes cachemire d'un style de mode, entièrement nouveau, etc.

BAS—Un assortiment complet, pour dames, hommes et enfants; chemises de dessous et caleçons.

ARTICLES DE FANTAISIE—Du dernier genre, travailles à l'aiguille, boutons de soie, tresses, gants en chevreau, velours soie, soie huilée, cravates, voiles, bonnets, dentelles, etc.

ARTICLES DE MANUFACTURE DU PAYS. — Toile à draps et à chemises, indiennes, cotonnade, denims, coutil, gingas, flanelle, coton en couleur, etc., ainsi que tout genre de marchandises pour plantations, ménages et habillements de ville.

Toutes ces marchandises peuvent être achetées chez le soussigné, à des prix qui conviendront aux acheteurs expérimentés.

C. M. SIMPSON,
8 nov 30, rue Canal.

CHAMPAGNE—100 paniers vin de Champagne de la marque connue J. Perrier fils & Co, arrivés par le navire Brunswick, du Havre, à vendre par DUNTZE & IREN,
4 sept encoignure Royale et Conti

Académie de Danse.

SALLE DE FAMILLES

de l'Hôtel St-Louis.

M. DEVOTI informe respectueusement les [illegible] des familles, les chefs [illegible] qu'il ouvrira son Académie le [illegible] 12 novembre à 4 heures P. M. [illegible].

M. D enseigne d'après les méthodes des académies de Paris et d'Italie, [illegible].

Ayant modifié et simplifié sa méthode [illegible] fait de plus rapides progrès. [illegible] Et mois qu'il y en aura un nombre suffisant de [illegible] mes, M. D. donnera des bals d'enfants.

Le nombre d'élèves sera limité.

Il y aura deux classes distinctes pour les demoiselles et les petits garçons, qui auront lieu deux fois par semaine, l'une le mardi à 4 heures P. M. et le samedi à 9 heures A. M., l'autre le mercredi à 4 heures P. M. et le samedi à midi.

Les classes des messieurs le lundi et jeudi à 7 heures P. M.

N. B.—Les classes particulières à résidence composées de 8 à 12 élèves seront au [illegible] ci-dessous:

Souscriptions pour le cours de 4 1/2 mois $40.—
Ou par mois 6.—

S'adresser au bureau de la salle de bal des familles, rue Saint-Louis, entre Royale et Chartres, et à W. J. Mayo, rue du Camp, No 5, Music Store.

Dès qu'un local propice sera trouvé dans la 2me Municipalité, M. D en donnera connaissance par les journaux. 8nov

Ecole de Danse.

A L'HOTEL SAINT-LOUIS.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville, qu'elle va ouvrir son ACADEMIE DE DANSE dans la salle de l'Hôtel St Louis. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS et toutes les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.

Prix—Pour 12 leçons données à [illegible] $ [illegible] classe privée de 4 ou [illegible] $ [illegible] chaque pour la leçon. Pour une ou [illegible].

On peut voir Mlle Vincent [illegible] Académie de Danse [illegible] à 4 heures pour les dames [illegible] les messieurs. L'école [illegible] 11 novembre. [illegible]

ACADEMIE DE DANSE.

196, Carondelet, entre Hevia et Girod.

Mme Angelina,

SACHANT [illegible]

[illegible] Jenny Lind Waltz [illegible]

ECOLE DE DANSE.

Mr F. CLISSEY a l'honneur d'annoncer qu'il recevra [illegible] classes de danse lundi, 4 novembre, au No. 6 [illegible] entre les rues du Canal et de la Commune. Les élèves y apprendront les danses le plus en vogue, telles que

Quadrilles français,	Polka et Mazurka,
Valse à deux temps,	Walse, Polka allemande
Valse à trois temps,	La Redowa,
Polka de salon,	Polka écossaise

M. Clissey se charge d'enseigner ces danses di verses en un cours de quinze leçons.

Classes particulières pour dames et messieurs chaque jour, de neuf à deux heures.

Classes d'enfans, mardi et jeudi, de trois heures jusqu'au soir.

Classes pour messieurs, chaque jour, de six heures et demie jusqu'à dix heures du soir.
4 nov—6m

Charlotte Levy,

48 RUE DE CHARTRES 48,

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir [illegible] chapeaux [illegible] 11 novembre.

Madame C. Levy se charge, comme d'habitude, de confectionner des [illegible].
9 nov—3

MAISON DELOUVRE,

112, RUE ROYALE,

[illegible]

Mme DUBALEN

A l'honneur de prévenir les Dames [illegible]

[illegible]

RUE ROYALE, [illegible]

Maison de confection

CHAPEAUX, Robes, Manteaux, Mantelets, Mme LUSSAN à [illegible]

[illegible]

On demande de bonnes ouvrières.
4 nov—3m

Le magasin de modes et nouveautés de Madame C. Gerber

est maintenant rue Royale, encoignure Toulouse, No [illegible]. Elle a l'honneur d'informer les dames et le public [illegible] nouveautés [illegible]

[illegible]

Encoignure Royale et Bienville, et rue de Chartres, 54.

Mme F. FRYER, de retour de Paris a [illegible]

[illegible] 30 oct

Fashionable Store,

Encoignure des rues St-Charles et Commune.

Ouverture de hautes nouveautés d'hiver.

J. DUCOURNAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Béatrice, Charlemagne et Old England du Havre, une grande partie de son assortiment d'hiver, le complément est attendu par le navire Acadia.

Draperie.

Drap noir extra fin, do en couleurs variées,
Casimir noir uni, do à côtes, do [illegible],
Do grain de poudre casimirs de toutes couleurs, forts, demi-forts et légers, haute nouveauté.

Etoffes à Gilets

Casimir noir brodé, do couleur, do en velours, cachemires de tout genre, [illegible] noire, armure de grenadine, do satin noir, do en couleurs et à fleurs, satin noir façonné, casimir jaune, do blanc, valencias do do velours, épingle très riche, do unis, de brodés laine et argent pour noces, satin blanc peluches unis et à fleurs.

Cravattes Assorties

Cravattes satin noir, do taffetas, do armure, do gros grains, do fantaisie assorties en couleurs, quelques douzaines cravattes [illegible], écharpes satin noir, do en couleur.

Habillements Confectionnés

Paletots en drap et non [illegible], Edredon de toutes couleurs [illegible] noirs et couleurs, [illegible] toutes les formes, et d'un grand choix [illegible] ment coût, et de chemises [illegible], nelles, do en coton, guêtres de toutes grandeurs et couleurs variées [illegible], tireurs, mouchoirs de batiste, portefeuilles, [illegible] noirs et bleus.

Pour les fashionables quelques douzaines de cannes supérieures, &c, &c.

Les personnes qui m'avaient favorisé de leurs commandes sont prévenues que tout a été exécuté avec soin et est prêt à leur être délivré.
J. DUCOURNAU.
5nov—1m Enc. St-Charles et Commune

L. BINOCHE

30 Rue de Chartres, enc. Douane,

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'il fera l'ouverture de son salon de modes lundi prochain, 11 novembre. Il mettra en vente un magnifique choix de chapeaux, cappottes, coiffures, fleurs, plumes, etc.

Il ouvrira le même jour ses grandes nouveautés d'hiver, consistant en soieries, étoffes fantaisie pour robes, manteaux, mantelets, lingerie, châles et robes crêpe de Chine, ombrelles, etc., qu'il vendra aux prix les plus modérés.

Ayant un choix plus riche et plus varié que jamais, il ose espérer que les dames voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. 8 nov—8

AVIS.

GIQUEL & JAMISON

DEVANT transporter leur magasin du No. 6 au No. 18, rue de Chartres, annoncent à leurs amis et au public que leur magasin sera fermé demain samedi 9 courant, afin de terminer leur déménagement. Ils profitent en même temps de cette occasion pour inviter les personnes qui désirent acheter des marchandises de saison à venir les voir [illegible].

OUVERTURE LUNDI PROCHAIN 11 COURANT
8nov—3of

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.

H. HUARD,

No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'habillements confectionnés en tout genre, choisis avec le plus grand soin et qu'il offre à des prix modérés; il ose en sollicitant leur patronage se flatter de pouvoir satisfaire leurs désirs.

Le public est respectueusement prié de vouloir bien lui accorder son attention et d'examiner son assortiment, qu'il espère flattera tous les goûts.
25oct H. HUARD

Changement de Domicile

FERDINAND MASENDORFF, Marchand Commissionnaire, a transféré son domicile au No 78, Rue des Magasins. 1nov—12f

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VENANT d'arriver et à vendre à mon Etablissement No 16, rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptations de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir, car je suis décidé à vendre à bas prix.
26oct—3m J. M. WILSON.

J'E soussigné, révoque par le présent toute procuration donnée par moi jusqu'à ce jour.
Nlle-Orléans, 7 novembre 1850.
8nov—3 A. BOUTIN.

Domestique à vendre.

UNE mulâtresse créole, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison. S'adresser à M. D. Troscler, rue de Chartres No 145. 8 nov—8

PIANOS.

A. PERIER, 310 rue Royale,

[illegible]

DE retour de France, [illegible]

Fabrique de Pianos mécaniques.

[illegible]

PIANOS HARMONIUM

12 registres, AVEC ANTIPHONEL.

[illegible]

Pianos-orgue & Harmoniphon.

[illegible]

Pianos de salon à percussion, [illegible]

[illegible]

A. PERIER, rue Royale, No 310, entre [illegible]
8nov

A VENDRE [illegible] pianos [illegible]

[illegible]

GRANDE OUVERTURE DE MODES ET NOUVEAUTES

OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames [illegible] courant [illegible]

[illegible]

Mlle Olympe ayant mis tous ses soins et la plus minutieuse attention dans le choix de tous ses articles de modes et nouveautés, ose espérer que les dames voudront bien lui accorder leur bienveillant patronage.
No 3, rue de Chartres,
8nov— [illegible]

Victor Hébert

149, RUE DE CHARTRES,

L'ALMANACH de la Louisiane pour 1851—A vendre en gros et en détail.

Aussi—Manuel [illegible] pour 1851
[illegible]

Victor Hébert

149 RUE DE CHARTRES,

[illegible]

Victor Hébert

149 RUE DE CHARTRES,

REÇU par le navire Old England, du Havre [illegible]

Aux habitans sucriers et aux marchands de bois

J'AI à vendre [illegible]

[illegible]
J. A. BEARD, Encanteur.

Changement de Domicile

Mme HUCHEZ, [illegible] rue de [illegible]

[illegible]

Les officiers et soldats de 1812, 1813, et des guerres Indiennes

[illegible]

ASSOCIATION

M. [illegible] GEORGE GREEN & BROTHER.

[illegible]

A LOUER—Le Magasin double en briques, [illegible] la nouvelle Douane, [illegible]
P. J. PAVY, LOBIT & Co,
6 nov—1m 13, rue Conti

A LOUER à prendre possession immédiatement, une grande et belle maison à étage rue Thalie, entre les rues Nayades et Prytanée, [illegible]
A. GUNST,
5nov 251, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe

Changement de domicile.

RIEDER & KLEIN,

Marchands Tailleurs,

Ont transféré leurs Magasins du No 3, rue du Camp au No 91, rue Commune, presque vis à vis le Verandah.

GRAND assortiment de marchandises de saison, se composant des plus beaux draps et casimirs, français et tout du dernier genre.

Toujours reconnaissant de la libéralité que nous ont accordée nos amis et le public en général, nous cherchons à mériter la continuation de ces la [illegible]

Nous offrons à louer le premier étage de notre magasin No 91, rue Commune, convenable pour un importateur de marchandises sèches.
31oct—12f

Papiers Peints.

DELCROIX, 106, rue de Chartres,

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS qu'il offre aux entrepreneurs, au public en général, aux prix les plus bas.

On trouvera chez lui tout ce [illegible] papier glacé, doré, &c., bordures [illegible]

[illegible] 16 sept—3m

MADAME DE PONTALBA, de retour en ville, reçoit les personnes qui désireraient la voir pour la location de ses maisons. Son adresse est le No 5 sur la rue St Pierre, près de la Levée, maison Pontalba. 17 oct—1m

Indiennes convenables aux marchés du Mexique et de la Californie.

DE FOREST & Co, rue de la Douane, No 20, offrent à vendre cent caisses d'INDIENNES, bien assorties, pour les marchés mexicains et californiens. A vendre à bas prix. 30oct

MARCHANDISES FRANÇAISES DE SAISON.

UN grand assortiment de marchandises sèches vient d'être déballé au No. 22, rue St Louis. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir les voir avant de faire leurs achats ailleurs.

La grande variété d'étoffes pour robes et autres articles de fantaisie que l'on offre à bas prix et à des conditions libérales, mérite particulièrement l'attention des acheteurs. 30oct—15

CHARBON CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, nouveaux vous [illegible] CHARBON, au No. [illegible]
29 oct M. BEAN, WILLARD & Co.

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par
J. DUCLOUX, Pharmacien,
rue de la Levée, Troisième Municipalité, vis à vis le marché du port.
De plus 4,000 livres qualité inférieure, qui convient parfaitement pour désinfecter les lieux publics.
6 sep—a

Droguerie en gros à vendre.

LE soussigné, voulant se retirer des affaires offre à vendre en tout ou en partie, son magasin de droguerie avec tout ce qui en dépend. Ses conditions sont très avantageuses et conviennent à celui qui peut disposer d'un petit capital et qui désire le faire valoir d'une manière sûre et profitable.
H. BONNABEL.
7 nov Droguiste enc. Natchez et Tchoupitoulas.

FRUITS de Malaga, de la nouvelle récolte, chargement du brick espagnol Salvador, venant d'arriver,
2500 caisses raisins,
[illegible] raisins,
[illegible] figues,
75 [illegible]
A vendre par J. PRATS,
7nov 94, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Old England, et à vendre par les soussignés:
30 caisses absinthe suisse Vernie & Lecoultre,
12 [illegible]
LEOPOLD JEANNET & CO,
[illegible] 85, rue St-Louis

A VENDRE.

UNE jolie griffonne de 21 ans, avec son enfant de 3 ans. Cette esclave est pleinement garantie, elle est très bonne blanchisseuse et repasseuse [illegible], bonne domestique de maison et peu cuisinière.
S'adresser au No 92, rue St-Louis. 25 oct